

La Renaissance.  
Dates 'limites':

**1494**

**1598**

Début des guerres  
d'Italie.

Promulgation de  
l'Edit de Nantes qui  
pose fin aux  
guerres de religion.

# TROIS PROBLÉMATIQUES PRINCIPALES



L'individu  
comme  
« animal  
social »

La question  
de la foi : de  
l'évangélisme  
à la Réforme

La question de la  
langue



# L'INDIVIDU COMME « ANIMAL SOCIAL »



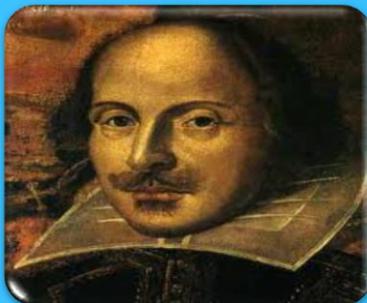
**Machiavelli, *Il Principe* (Italie, 1513) :**

- La fin justifie les moyens;
- Portrait du meilleur monarque possible.



**Baldesar Castiglione, *Il Cortegiano* (Italie, environ 1510)**

- But: définir l'idéal de la vie de Cour et le type de Courtisan.
- Démarche 'idéalisée' qui s'oppose au « réalisme » de Machiavel.



**William Shakespeare, *Richard III* (Angleterre, 1592)**

- Un idéal machiavélique, le portrait d'une différente typologie de courtisan (non pas à la manière de Castiglione).

# LA QUESTION DE LA FOI : DE L'ÉVANGÉLISME À LA RÉFORME



## Martin Luther (1483-1546)

- Il affiche ses « 95 thèses » en 1517 → contre l'Eglise et ses pratiques (notamment la simonie et la vente des indulgences), il expose sa théorie de la « justification par foi », c'est-à-dire le salut de l'individu est dû seulement à Dieu, donc seulement notre foi peut nous sauver.

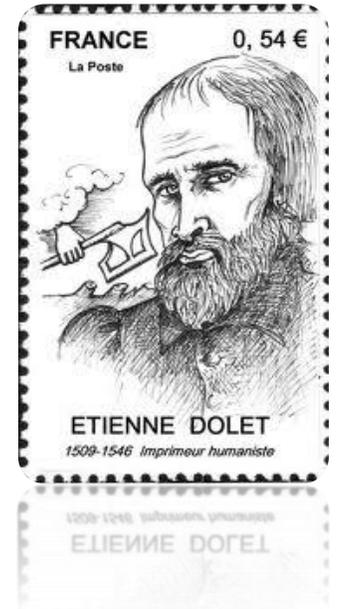


## Lefèvre d'Étaples (1450-1536)

- Avec l'évêque Briçonnet, il anime le cénacle de la ville de Meaux, important foyer de rayonnement du « fabrisme » → évangélisme de tendance mystique qui privilège l'amour et la relation personnelle avec Dieu.
- Idées : il faut régénérer la foi par l'Écriture → la Bible doit être traduite pour être plus proche des fidèles ; l'Écriture est une « Parole », donc la fonction du commentaire doit être celle de l'éclairer ; au travail sur les textes doit suivre une réforme profonde de l'Eglise, et notamment une meilleure formation du clergé, car l'Écriture est trop souvent prêchée par des ignorants.

# LA QUESTION DE LA LANGUE

- La question, ou mieux, les questions relatives à la langue se développent pendant tout le siècle en abordant différents problèmes et différentes solutions.
- Le point de départ se trouve notamment dans :
  - La découverte et l'étude des textes anciens à travers les sources directes et pas dans les éditions révisées et glosées par les pères de l'Eglise (→ naissance de la moderne science philologique).
  - La traduction de la Bible, afin que chacun puisse la lire, la comprendre et instaurer son rapport privilégié avec Dieu (la Réforme → les évangélistes, Luther, Erasme, Calvin).
  - Le développement de l'imprimerie et la possibilité pour tous (il est clair qu'on entend tous ceux qui savent lire) d'un accès facile à la culture.



Deux articles  
de l'ordonnance  
de Villers-  
Cotterêts,  
signée par  
François I<sup>er</sup> en  
août 1539,  
imposent le  
français comme  
langue juridique  
pour éviter  
toute ambiguïté  
dans  
l'interprétation :

- **Article 110** : Afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence des arrêts de justice, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait, ni puisse avoir, aucune ambiguïté ou incertitude, ni lieu à demander interprétation.
- **Article 111** : Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus dans lesdits arrêts, nous voulons dorénavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soit de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soit de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques actes et exploits de justice, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties, en langage maternel français et non autrement.

Ainsi la vie publique du pays était-elle indissociablement liée à l'emploi scrupuleux (afin de ne laisser « aucune ambiguïté ou incertitude ») du « langage maternel français ». Ce texte fondateur doit être rapproché de la *Deffence et Illustration de la langue françoise* (1549). Le manifeste du groupe qu'on appellera plus tard la « Pléiade » proclame, exactement dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts, l'excellence et la prééminence du français en matière de poésie. On le voit, l'attachement résolu à la langue française répond à une exigence à la fois politique, juridique et littéraire.



# **DU BELLAY, DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1549)**

- a) But : présenter la poésie comme le meilleur moyen d'« illustrer » la langue française et de la hisser au niveau du grec et du latin.
- b) La « Défense » se veut comme une sorte de manifeste en faveur de la langue française, fondé sur quelques principes :

b1) il n'y a pas de langue originelle ;

b2) toutes les langues sont le fruit du travail des hommes et ont un destin historique : naissance, apogée, mort [à remarquer : cette proposition peut être une sorte « d'anticipation » de la linguistique diachronique saussurienne, selon laquelle la langue n'est que le fruit du développement historique des sociétés et des individus].

b3) certaines langues se développent plus que d'autres, parce qu'elles sont mieux cultivées.

c) Manifeste linguistique, mais surtout manifeste poétique → Du Bellay et son groupe entend porter la poésie à une hauteur inédite grâce à l'imitation systématique des grands textes de l'Antiquité.

# TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ROIS DE FRANCE

## Valois

Charles VIII (1483-1498)

## Valois-Orléans

Louis XII (1498 – 1515)

## Valois-Angoulême

François Ier (1515 – 1547)

Henri II (1547 – 1559)

François II (1559 – 1560)

Charles IX (1560 – 1574)

Henri III (1574 – 1589)

## Bourbons

Henri IV (1589 – 1610)



# FRANÇOIS IER (1494-1547)

Fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, François Ier succède en 1515 à son cousin Louis XII, dont il a épousé la fille Claude. Avec la victoire de Marignan, François Ier reconquiert le Milanais.

Devenu veuf, il se remarie avec Éléonore de Habsbourg, la sœur de Charles Quint.

François Ier est assurément l'un des bâtisseurs de l'État moderne en France. Il réorganise les finances de l'État et réforme la justice.

Il s'assure de la nomination des archevêques, des évêques et des abbés du royaume.

Le Roi favorise par ailleurs l'art de la Renaissance, qui s'épanouit dans la construction et la décoration des demeures royales (Blois, Chambord, Fontainebleau), où François Ier attire et fait travailler des artistes italiens (Léonard de Vinci, le Rosso, le Primatice).

Il encourage les traductions des humanistes et fonde le futur Collège de France. À sa mort en 1547, son fils Henri II lui succède.



# QUELQUES DATES IMPORTANTES...

Le règne de François Ier (1515-1547), « père des Lettres et des Arts », est assombri par les guerres incessantes qui l'opposent à Charles Quint.

Henri II (1547-1559) doit poursuivre ces luttes, mais il tente surtout de sauvegarder l'unité du royaume, fortement menacée par l'influence de l'Eglise réformée de Calvin.

François II (1559-1560) et Charles IX (1560-1574) étant trop jeunes, le règne fut sous l'égide de Catherine de Médicis.

Henri III (1574-1589) ne réussit pas à mettre fin aux guerres civiles: il meurt ensuite assassiné.

Le seul héritier de la couronne, Henri de Navarre, protestant, met fin à 40 ans de guerres civiles en se convertissant au catholicisme et en promulguant l'Edit de Nantes qui assure la tolérance religieuse.

# LES GUERRES DE RELIGION



En France, 8 atroces guerres de religion se succèdent de 1562 à 1598. Toutes les couches de la population se divisent en deux clans fanatiquement antagonistes : catholiques contre protestants. Tandis que certains protestants veulent entraîner la France dans une guerre suicide contre la catholique Espagne, les enragés ultra-catholiques de la Sainte Ligue font vaciller le trône de France. De part et d'autre, ce n'est que boucherie, dont la plus tristement célèbre est le massacre de la Saint Barthélémy (dans la nuit du 23 au 24 août 1572), sur l'ordre de Charles IX (en vérité, de Catherine de Médicis).

# CHRONOLOGIE DES GUERRES DE RELIGION

**30 juillet 1561** : Les protestants n'ont plus le droit de tenir des réunions publiques.

**1<sup>er</sup> mars 1562** : Massacre de Wassy : début des guerres de religion.

**1562 à 1563** : 1<sup>ère</sup> guerre de religion.

**13 juillet 1562** : Le Parlement déclare les protestants hors la loi.

**20 septembre 1562** : Traité d'Hampton-Court : les protestants s'allient aux anglais.

**19 mars 1563** : Paix d'Amboise.

**1563** : Les «39 articles» définissent les bases de la religion anglicane, sur un modèle calviniste.

**27 mai 1564** : Mort de Calvin.

**24 août 1564** : Edit de Roussillon : le 1<sup>er</sup> janvier devient la date du début de l'année en France (auparavant, c'était Pâques).

**1567 à 1568** : 2<sup>ème</sup> guerre de religion.

**1568 à 1570** : 3<sup>ième</sup> guerre de religion.

S'obstinant à réconcilier les deux factions, Catherine de Médicis parvient à marier sa fille Marguerite de Valois (dite Margot) avec le chef du parti protestant : le roi Henri de Navarre.

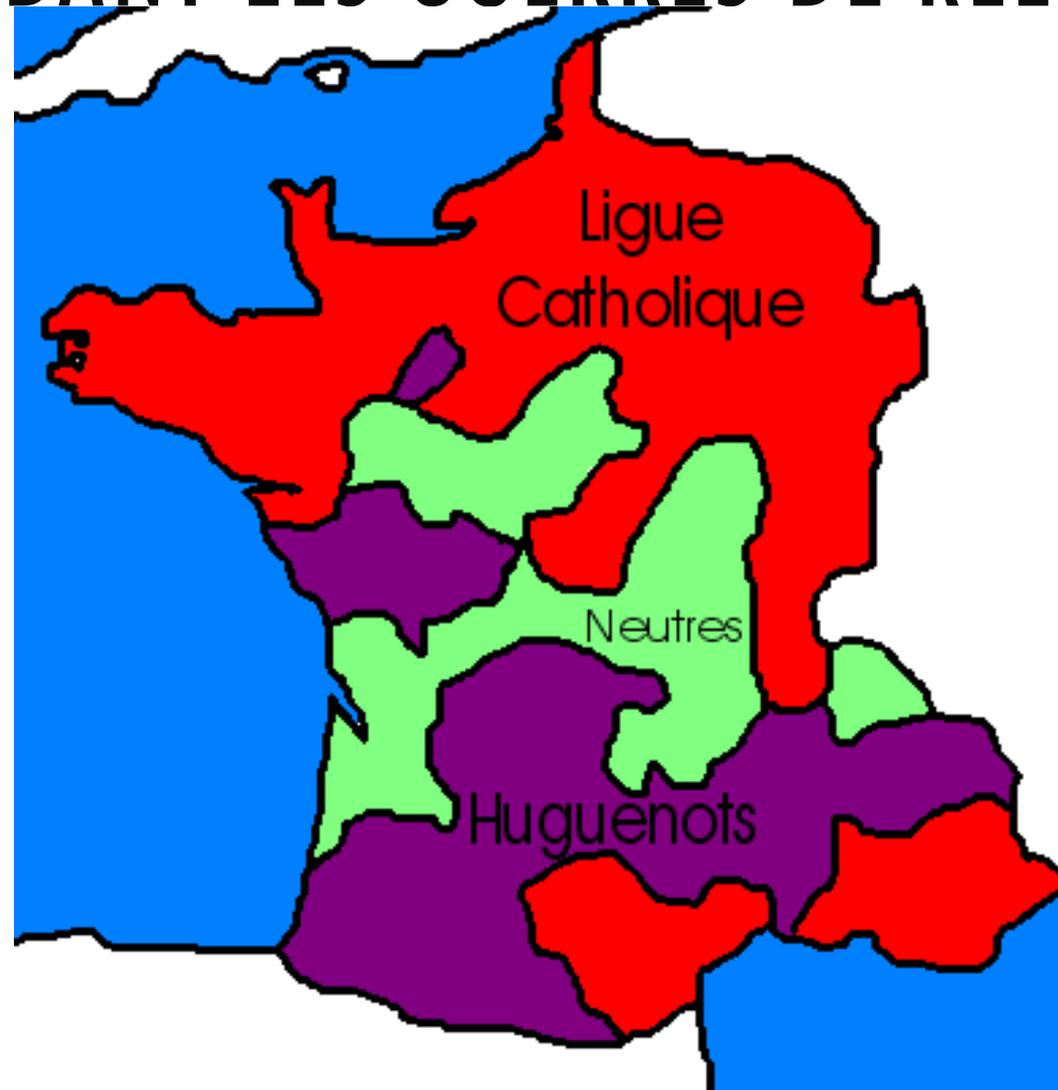
**24 août 1572** : Massacres de la Saint Barthélémy.

**1572 à 1573** : 4<sup>ème</sup> guerre de religion. Ces massacres font émerger une nouvelle faction : celle des «politiques», composée de catholiques et protestants modérés et las de tout ce sang. D'abord timide, ils iront en s'affirmant et constitueront le soutien d'Henri III à la fin de son règne puis d'Henri IV.

**30 mai 1574** : Mort de Charles IX. Avènement d'Henri III.

**1574 à 1576** : 5<sup>ème</sup> guerre de religion. Le nouveau roi est Henri III, fils préféré de Catherine de Médicis et roi (fantoche) de Pologne. A la nouvelle de la mort de son frère Charles IX, Henri III s'enfuit de Pologne et rentre précipitamment en France (en contournant l'Allemagne protestante).

# LA FRANCE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION



**6 mai 1576** : Paix de Monsieur, favorable aux protestants.

**8 juin 1576** : Création de la Ligue (ultra-catholique), dirigée par Henri de Guise.

**1577** : 6<sup>ème</sup> guerre de religion.

**1579 à 1580** : 7<sup>ème</sup> guerre de religion.

**7 juillet 1585** : Alliance de Nemours : Henri III adhère à la Ligue.

**1585 à 1593** : 8<sup>ème</sup> guerre de religion.

Henri III a sauvé sa tête et sa couronne, mais la Ligue est désormais en guerre ouverte contre lui. Paris se soulève. Le duc de Mayenne remplace le duc de Guise à la tête de la Ligue.

**5 janvier 1589** : Mort de Catherine de Médicis.

Les protestants (menés par Henri de Navarre) et les catholiques modérés se rangent (enfin) du côté du roi pour lutter contre la Ligue.

**30 avril 1589** : Réconciliation d'Henri III et d'Henri de Navarre. Le pays est peu à peu reconquis par les deux Henri. Paris assiégée est proche de la reddition quand le moine Jacques Clément assassine Henri III. Avènement d'Henri IV.

Les catholiques modérés, qui acceptaient de cohabiter avec les protestants, refusent un roi protestant. La belle alliance se désagrège. La Ligue relève la tête et nomme le cardinal de Bourbon (oncle d'Henri IV) roi sous le nom de Charles X. Henri IV va donc devoir reconquérir le pays province par province.

**25 juillet 1593** : Henri IV abjure pour la dernière fois le Protestantisme à Saint Denis.

**22 mars 1594** : Entrée d'Henri IV dans Paris. Après le fameux «Paris vaut bien une messe», Henri IV devient roi de France.

**13 avril 1598** : Edit de Nantes : Liberté de culte pour les Protestants. Fin des guerres de religion.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la perfection d'une langue se mesure à l'étendue de son vocabulaire, au nombre de ses synonymes. L'innovation touche tous les domaines des techniques et de la pensée.

A- Mots anciens et dialectaux

La volonté d'enrichissement du français passe par une valorisation du passé médiéval de la langue que l'on recherche, par un souci du néologisme, par une considération des dialectes.

L'état du français est comparé à la langue grecque et certains grammairiens notent que des prononciations dialectales, comme celles du picard, peuvent être plus proches du latin.

La Pléiade, en ses débuts, préconise l'utilisation de mots qui sentent leur terroir, tout comme elle remet en usage certains mots médiévaux.

# B- VOIES DE LA NÉOLOGIE

Les créations de mots obéissent à des normes précises de dérivation et de suffixation.

La dérivation impropre est prônée par la Pléiade, qu'il s'agisse de l'emploi de l'infinitif ou de l'adjectif substantivés (*le chanter, l'obscur*) ou de l'adjectif pour l'adverbe (*il va fréquent*).

La dérivation doit se faire aussi bien sur des mots anciens (*verve, verver, versement*) que sur des mots courants (*eau, éver, evement*).

Les adjectifs sont le lieu de prédilection de la création. La Pléiade multiplie les adjectifs en *-al*, *-an*, *-é*, *-ier*, *-in*, *-u*, *-eux* (suffixe très à la mode de 1575 à 1625), *-et*.

De nombreux mots sont formés par préfixation (*supernature*, *contre-cœur*).

Les adverbes en *-ment* connaissent une grande faveur : l'on en a recensé quelque 2 000 alors en usage dont 900 ont été ultérieurement conservés.



- Tandis que précédemment, le français ne composait ses mots qu'avec des éléments savants latins, il commence à forger des mots composites avec l'utilisation d'éléments hybrides grecs ou latins qui n'ont pas d'existence autonome (*altiloque, monologue*).

Une des originalités du XVIe siècle concerne la composition.

La Pléiade met à la mode pour les adjectifs de nouveaux modes de composition :

- juxtaposition d'adjectifs (*doux-utile*), adjectif pris adverbialement et verbe (*doux-soufflant*) ou des modes de composition réservés au substantif, comme l'utilisation du thème verbal suivi du complément (*ayme-musique*).

# LES HELLÉNISMES

Les hellénismes sont moins représentés, mais pour la première fois, ils sont empruntés directement à cette langue et non par l'intermédiaire du latin comme au siècle précédent; ils sont particulièrement en vigueur dans les vocabulaires techniques de la médecine, de la rhétorique et de la politique



# LES EMPRUNTS À L'ITALIEN



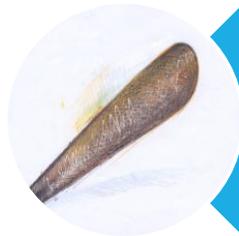
Le français a emprunté environ 2 000 mots à l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle, tout particulièrement des termes qui relèvent de la vie artistique, sociale et économique, ou de la guerre et de la navigation, tels *arcade*, *balcon*, *corniche*, *cadence*, *concert*, *carrosse*, *frégate*, *négociant*.



Le vocabulaire militaire, qui s'était enrichi sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, s'accroît considérablement durant le règne de François I<sup>er</sup> qui organise son armée sur le modèle italien et occupe le Piémont.



La moitié des mots italiens du français datent du XVI<sup>e</sup> siècle et la période la plus productive fut celle des années 1530-1550.



C'est, des langues vulgaires, la principale source d'emprunts, l'espagnol étant toutefois à l'origine de mots comme *bandoulière*, *bastonnade*, *bizarre*, *escamoter*, *fanfaron*, *mascarade*.

# TERMES EXOTIQUES

Un certain nombre de termes exotiques proviennent des langues du Nouveau Monde, souvent par le truchement de l'espagnol (*tabac* et *patate* de l'arouak d'Haïti ; *cacao*, *chocolat* de l'aztèque) ou du portugais (*ananas* du guarani, *mangue* de la langue de Malabar).



## Procédés d'assimilation

Une des particularités du français du XVI<sup>e</sup> siècle est de tendre à « naturaliser » les emprunts, dans la prononciation et dans la graphie. Cette assimilation aux normes phonétiques et morphologiques coexiste avec trois autres attitudes face au terme qui n'a pas de correspondant en français :

calque

utilisation de la périphrase

équivalence dans la langue usuelle (Sébastien Castellion dans sa traduction de la Bible traduit *holocauste* par *brûlage*, *cène* par *souper*)

# LES DICTIONNAIRES



Le premier dictionnaire du français, le *Dictionnaire Francoislain* de Robert Estienne en 1539 (9 000 entrées), avec définitions en latin, est contemporain de l'ordonnance de Villers-Cotterêts et une édition est donnée dix ans plus tard avec de nombreux ajouts (13 000 entrées), en particulier de langue juridique.

Estienne a de fait adapté au français son *Dictionarium latinogallicum* de 1531.

Même si, tout au long du siècle, dans les éditions successives du dictionnaire d'Estienne régulièrement révisé et augmenté, le français prend une place plus importante dans les rubriques, c'est encore en latin que sont donnés les correspondants dans la version de Jean Nicot, *Thresor de la langue françoise* (1606).

Ces dictionnaires et leurs révisions multiples tendent à fournir une norme formelle et seront d'une aide précieuse pour les imprimeurs.

Les premiers dictionnaires unilingues n'apparaissent en français qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

À côté du dictionnaire bilingue, la mode est au XVI<sup>e</sup> siècle aux dictionnaires plurilingues ; le *Calepin*, de l'Italien Calepino, tout d'abord de deux langues (latin et grec), connaît des éditions de douze langues à la fin du siècle et le *Thresor de l'histoire des langues de cet univers* de Claude Duret (1613) compare plus d'une cinquantaine de langues, du cananéen à celle de la Nouvelle-Guinée ou à l'amérindien.

Dès 1558, était parue une grammaire du tarasque qui représente la plus ancienne grammaire d'une langue indigène des Amériques. Des listes de vocabulaire sont rapportées par les explorateurs. Du premier tour du monde avec Magellan, sont dressées des listes pour le tehuelche (de Patagonie), le malais, le bisaya. Christophe Colomb avait ramené avec lui des indigènes d'Hispaniola dont on transcrit le vocabulaire en caractères latins.